



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 13/01/2023

Date d'affichage : 13/01/2023

*DELIBERATION N° 003/2023  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 20 JANVIER 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le vingt janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONÉS YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Caroline PICCOLO – Jordi DELCLOS

**Pouvoirs** :

- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à François RALLO

**Absents excusés** : Patricia PICHARD – Olivier RABAT – Yannick CALLAREC

**Absents non excusés** : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT – Eric BOUILLIN

**Secrétaire de séance** : Caroline PICCOLO

**OBJET** : **Décision Modificative n° 2 au budget principal de la commune.**

M. Cosme Dilmé, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle la délibération du 14 avril 2022 par laquelle l'assemblée approuvait à l'unanimité le Budget Primitif 2022 et la décision modificative n° 1 approuvée lors du conseil municipal du 22/09/22.

Il indique que depuis lors, la nécessité de procéder à des virements de crédits est apparue en section de fonctionnement entre les chapitres 011 (c/60611) et 014 (c/739211) et il propose d'approuver la décision modificative n° 2 suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
739211	Attribution de compensation	2 355 €			
60611	Eau et assainissement	-2 355 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-Approuve** la décision modificative n° 2 suivante du budget principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
739211	Attribution de compensation	2 355 €			
60611	Eau et assainissement	-2 355 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

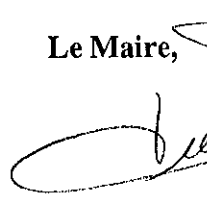
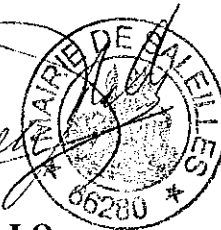
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

**- Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

**François RALLO**

Publication le : **23 JAN. 2023**